

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : 29 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **23 septembre 2025**

OBJET : D2025-7-8

**PLUi-M : objectifs de
logements sociaux et OAP**

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M
GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

Ont donné procuration : BRIANCON JP à LACOURARIE S ; MOINARD BOUTENEGRE M à
BUISSON ; M VIEUILLE R à HELION P

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLIERE

La DDT a émis des remarques sur le PLUi-M actuellement en cours d'élaboration et certaines de celles-ci concernent la commune de Brie.

La DDT remarque que les objectifs inscrits dans le PADD en ce qui concerne la construction de logements sociaux ne sont pas en adéquation avec les objectifs inscrits dans le PLUi-M.

Les élus sont amenés à entamer une nouvelle réflexion sur les objectifs de logements sociaux au sein des différentes OAP.

Il est proposé de fixer les nouveaux objectifs suivants :

- OAP n°061-10 La Jauvigère : 100 % de logements sociaux
- OAP n°061-12 Le Bourg : 100 % de logements sociaux
- OAP n°061-14 Route de la Prévôtterie : 100 % de logements sociaux

Par ailleurs, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la conservation de l'OAP n° 061-02 Le Bourg, située sur la route de Jauldes, ou sur son échange avec la zone N située dans le Bourg, route de Verrières. Cette parcelle pourrait devenir une OAP car elle constitue une dent creuse et non une extension urbaine, ce qui pourrait faciliter la collaboration avec l'EPF dans le cadre de la construction de logements sociaux.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas trancher cette question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte les nouveaux pourcentages de logements sociaux sur les trois OAP :

- OAP n°061-10 La Jauvigère : 100 % de logements sociaux
- OAP n°061-12 Le Bourg : 100 % de logements sociaux

- OAP n°061-14 Route de la Prévôtterie : 100 % de logements sociaux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 2 octobre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 2 octobre 2025

Le Maire,



Michel BUISSON